



AUTORITÉ  
DES MARCHÉS FINANCIERS

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

18 mars 2020

## Coronavirus : informations pour les sociétés de gestion

**Dans le contexte de la pandémie liée au Coronavirus COVID-19, et conformément aux instructions données par le gouvernement, la présence des personnels est limitée au maximum dans les locaux de l'AMF.**

L'AMF s'est organisée pour pouvoir assurer la poursuite de sa mission et assurer la continuité du traitement des dossiers relatifs à la gestion d'actifs. Les dépôts de dossiers à partir de l'extranet GECO sont maintenus. Les envois de dossiers auparavant transmis par voie postale doivent être réalisés jusqu'à nouvel ordre uniquement via l'adresse [CourriersDGA@amf-france.org](mailto:CourriersDGA@amf-france.org) URL = [mailto:CourriersDGA@amf-france.org]. Les autres adresses mail spécifiques de l'AMF restent opérationnelles. Vos chargés de portefeuille restent joignables par téléphone et par mail.

Nous vous remercions enfin de ne communiquer à l'AMF que les modifications et demandes devant faire l'objet d'une autorisation préalable et de décaler les notifications d'informations déclarées a posteriori.

### Mots clés

GESTION D'ACTIFS

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

SUR LE MÊME THÈME



S'abonner à nos alertes et flux RSS

RAPPORT / ÉTUDE

GESTION D'ACTIFS

10 juin 2022

L'évolution du marché  
des fonds monétaires  
entre le 31 mars 2020  
et le 31 mars 2022



ARTICLE

FONCTIONNEMENT DE L'AMF

09 juin 2022

La Commission Climat  
et finance durable  
(CCFD)



ACTUALITÉ

GESTION D'ACTIFS

09 juin 2022

Evaluation du  
caractère approprié et  
exécution simple dans  
la directive MIFID II:  
l'AMF applique les  
orientations de l'ESMA



Mentions légales :

Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact :  
Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris  
Cedex 02